

ISSN 1769 - 4000

N° 1 - MATERIEL n° 1

Sur [www.fntp.fr](http://www.fntp.fr) le 5 janvier 2023 – [Abonnez-vous](#)

## CIRCULATION INTERDICTIONS COMPLÉMENTAIRES HIVER-ÉTÉ 2023

### L'essentiel

Comme chaque année, des interdictions **complémentaires de circulation** viennent compléter l'interdiction générale de circuler sur l'ensemble du réseau. Elles s'appliquent aux véhicules ou ensembles de véhicules de plus de 7,5 tonnes de poids total en charge affectés aux transports routiers de marchandises.

Pour 2023, 12 samedis complémentaires d'interdiction hivernale et estivale sont fixés par [un arrêté interministériel](#).

#### EN PÉRIODE HIVERNALE :

La circulation est interdite sur le réseau routier « Auvergne-Rhône-Alpes », les samedis 4 février, 11 février, 18 février, 25 février et 4 mars 2023 de 07h00 à 18h00.

#### EN PÉRIODE ESTIVALE :

La circulation est interdite sur l'ensemble du réseau routier métropolitain les samedis 15 juillet, 22 juillet, 29 juillet, 5 août, 12 août, 19 août et 26 août 2023 de 07h00 à 19h00.

Notez que des dérogations peuvent être accordées durant ces samedis d'interdictions de circulation.

### TEXTE DE RÉFÉRENCE :

Arrêté du 20 décembre 2022 relatif aux interdictions complémentaires de circulation des véhicules de transport de marchandises pour l'année 2022

Contact : [dtr4@fntp.fr](mailto:dtr4@fntp.fr)